

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 29 janvier 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 66 Newcombe Promenade Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les changements demandés ont été effectués.
Le formulaire de consentement est prêt pour les sorties à venir.
Le registre des incidents a été créé et il est signé par le parent suite à un incident.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 janvier 2019

Date

original signé par
Joline Horsman

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 janvier 2019

Date